



## Retenue RSA prime d'activité en totalité

Par **foxinette3333**, le **29/03/2019** à **14:07**

Bonjour

J' ai reçu un mail de ma caf en disant que j 'avait mal déclaré certaines ressources en 2017 , il s avère que c 'était en 2017 des allocations pour ma fille , un trop perçu de pole emploi de 1300 e que nous avons déjà rembourser, ont il le droit de le réclamé à nouveau, ont il le droit de me supprimer mes ressources caf j 'ai 300 e il me retir 246e ? non pas chercher a voir avec moi pour un arrangement le tempsde prouver ma bonne foi et de ce trop perçu . je travail à mi temps 600 de salaire et 160 de penson pour ma fille ? comment faire au plus vite car il met met dans une situation difficile ..J' ai une assistance juridique pourrait elle intervenir ? merci

Par **Visiteur**, le **29/03/2019** à **14:18**

Bonjour

Prenez RDV avec la CAF, rien ne vaut un entretien en direct.

Vous pouvez aussi contacter le médiateur.

Par **foxinette3333**, le **29/03/2019** à **15:10**

Bonjour

Déjà fait , ne veulent rien savoir , la retenue va se faire ce mois ci . J 'ai demander un échéancier toujours pas de réponse pour un prélèvement de 70 e le tant de défendre mon dossier et de prouvé que j 'ai déaj rembourser ce trop perçu à pole emploi ,je voudrais freiner rapidement le prélèvement d des 246 e surtout merci cordialement